



CRE *Montérégie*

**164**

**DM67.1**

Construction de l'autoroute 30  
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15  
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

## Faire l'ajout au document déjà présenté

### 4. Recommandation

Le Conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie est composé de personnes ayant des opinions diverses sur la position du tracé de 7 km prolongeant l'autoroute 30. Ceci explique pourquoi une comparaison faite entre les 2 tracés dans le document déposé au préalable au BAPE. Toutefois, l'ensemble des administrateurs favorisent le tracé au sud des 4 villes parce que ce tracé comporte moins d'impacts sur l'environnement. Ces derniers étant entre autre, pour le tracé au nord, tel présenté par le ministère du Transport. La disparition d'un marais et un risque de contamination de l'environnement par la mouvante nappe phréatique située sous la route 132 (tracé nord).

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

283, boulevard Laurier, bureau 204

Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M2

Tel: (450) 441-3371 Télécopieur: (450) 441-3307

Courriel: [info@crem.qc.ca](mailto:info@crem.qc.ca) Site web: [www.crem.qc.ca](http://www.crem.qc.ca)